

COMMUNIQUÉ CFTC FINANCES

Point ministériel du 7 juin : Coronavirus.

Un point d'information et d'échange sous forme d'audioconférence a eu lieu lundi 7 juin 2021 entre Mme Barbat-Layani, Secrétaire Générale du Ministère, et les fédérations syndicales.

La SG a rappelé que de **nouvelles orientations** ont récemment été données par la Fonction Publique, compte tenu de la régression de l'épidémie. Une FAQ a été mise à jour par la DGAFP et vient tout juste d'être diffusée. A compter du 7 juin, la doctrine sur le télétravail change. Le télétravail reste la norme mais le nombre de jours télétravaillés va évoluer par étapes. Un accord se prépare au niveau Fonction Publique pour le futur cadre de télétravail pérenne dit « conventionnel ».

La CFTC a demandé de la **souplesse et de la progressivité** dans l'application du calendrier de reprise du télétravail, et un accompagnement par la hiérarchie des agents qui vont être appelés à reprendre le travail présentiel après des semaines voire des mois d'éloignement du site de travail. La SG a reconnu qu'une reprise en présentiel pouvait être anxiogène et que le retour sur site devrait être suivi au plan psychologique. Si des zones géographiques sont particulièrement touchées par de nouveaux clusters, le calendrier de reprise du travail présentiel sera aménagé en conséquence.

Articulation de la reprise du travail en présentiel avec les congés d'été : la notion d'intérêt du service va primer.

Il en ira de même pour les **demandes de télétravail pérenne**. Pour la SG, Il faudra être progressif et mesuré avec la délivrance des autorisations de télétravail pérenne à/c 1^{er} septembre, pour ne pas déstabiliser les collectifs de travail et l'esprit d'équipe qui a pu faire défaut ces derniers mois.

Équipement en ordinateurs portables : le Ministère devrait atteindre au 1^{er} juillet 75% d'équipement pour les agents en télétravail. Les 100% devraient être atteints d'ici la fin de l'année.

Agents vulnérables : les consignes restent inchangées. Si en lien avec les médecins du travail, l'employeur estime être dans l'impossibilité de faire reprendre le travail en présentiel dans le respect des consignes sanitaires et des mesures de distanciation, les agents vulnérables devront rester placés en ASA.

Dans le cadre de la reprise du travail sur site, il faudra vérifier que les locaux sont bien configurés pour la mise en œuvre des gestes barrière. Pour les salles de réunion (**reprise des réunions en présentiel à/c 9 juin**), la nouvelle jauge va nécessiter 4 mètres carrés par personne, avec port du masque et aération de la salle aussi souvent que possible.

La CFTC a demandé que le format de réunion mixte présentiel/distanciel continue à être proposé par l'administration aussi longtemps que nécessaire.

Vaccination : la priorité est donnée aux centres de vaccination grand public, qui montent en charge et proposent facilement des créneaux aux personnes désireuses d'être vaccinées. Sur certains sites de travail, des opérations de vaccination ont eu lieu. Les agents de la Surveillance douanière restent un public prioritaire. Il est rappelé que la vaccination ne dispense pas du respect des gestes barrière. Un rappel sera fait aussi sur le fait que l'injection de la première dose ne protège que partiellement.

Restauration collective : un nouveau protocole précise l'obligation de maintenir deux mètres entre chaque table et permet la possibilité de déjeuner par groupes de 6 personnes sous réserve de réservation antérieure. La jauge de 50% de la capacité maximale du restaurant sera maintenue, le port du masque reste obligatoire lors des déplacements dans le restaurant.

Les moments de convivialité (pots de départ...) seront renvoyés plutôt au mois de septembre, sauf s'ils se tiennent en espace extérieur.

Pour rappel, la **suspension du jour de carence reste en vigueur jusqu'au 30 septembre** pour les agents malades de la Covid. **La CFTC demande la reconnaissance de la Covid comme maladie professionnelle, lorsque des séquelles sont présentes et lorsqu'il est avéré que la maladie a été contractée dans l'exercice des missions.**

La CFTC sera attentive à l'évolution de la situation et alertera nos autorités en tant que de besoin si de nouveaux questionnements surgissent.

La CFTC reste à votre disposition n'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions.

PRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com